

**STANDING COMMITTEE ON
AGRICULTURE AND AGRI-FOOD**



HOUSE OF COMMONS
CHAMBRE DES COMMUNES
CANADA

**COMITÉ PERMANENT DE
L'AGRICULTURE ET DE
L'AGROALIMENTAIRE**

Le 26 mai 2017

L'honorable Lawrence MacAulay
Ministre de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire
1341 rue Baseline
Ottawa, Ontario
K1A 0C5

Monsieur le ministre,

Le Comité permanent de l'agriculture et de l'agroalimentaire a tenu trois audiences publiques le 23 mars et les 4 et 6 avril 2017 avec des représentants de l'Agence canadienne d'inspection des aliments (ACIA), des représentants du secteur de l'élevage, des vétérinaires ainsi que des groupes de protection des droits des animaux afin d'examiner le projet de modification du *Règlement sur la santé des animaux* : Partie XII qui traite du transport sans cruauté.

L'ACIA a indiqué que l'actuel *Règlement sur la santé des animaux* a subi peu de modifications depuis son adoption en 1977 et qu'une mise à jour s'imposait. Après 10 années de consultations menées auprès de différents intervenants, notamment des transporteurs, des producteurs, des transformateurs, des organismes de protection des animaux ainsi que de la population, les modifications proposées au *Règlement sur la santé des animaux* ont été publiées le 3 décembre 2016 dans la Partie I de la *Gazette du Canada*. D'après l'ACIA, les modifications proposées visent à améliorer la santé des animaux, à répondre aux préoccupations du public et à mieux harmoniser les normes canadiennes avec celles de l'Organisation mondiale de la Santé animale (OIE) et celles des partenaires commerciaux du Canada à l'échelle internationale. Le nouveau Règlement propose, entre autres, de réduire la période maximale pendant laquelle les animaux sont privés d'aliments, d'eau et de repos et de préciser la définition des termes « fragilisé » et « inapte ». Le nouveau Règlement prescrit également des normes de connaissances, de compétences et de formation.

Pendant les réunions, le Comité a entendu deux points de vue distincts. D'un côté, l'Association canadienne des médecins vétérinaires et les organisations de protection des droits des animaux appuient les changements proposés au Règlement, mais croient que les propositions ne reflètent pas pleinement les normes internationales. Ces témoins sont d'avis que la période maximale proposée est toujours trop longue afin de réduire le risque de souffrance. Cette période maximale devrait davantage s'aligner avec les normes des pays de l'Union européenne. De plus, ils estiment que le transport des animaux sur de longues distances devrait s'effectuer dans des véhicules spécialisés où ils ont accès à l'eau et aux aliments pendant le trajet.

De l'autre côté, les modifications au Règlement soulèvent de nombreuses inquiétudes auprès des différents intervenants de l'industrie de l'élevage. Ils craignent que la proposition de réduire la période maximale sans eau, sans aliments et sans repos risque d'avoir des répercussions négatives sur l'industrie. Les normes des autres pays comme les pays de l'Union européenne ne peuvent pas toujours s'appliquer au Canada en raison des différences géographiques, climatiques et d'infrastructures. L'industrie de l'élevage et le Dr Kenneth Metzger, vétérinaire, ont mentionné que les arrêts en cours de route risquent de compromettre la biosécurité et d'accroître la transmission de maladies. L'industrie a aussi fait remarquer que la fragilisation ou l'inaptitude au transport n'est pas toujours observable, par exemple, chez les animaux souffrant de maladie cardiaque. L'industrie recommande ainsi de définir clairement ces concepts et d'ajouter les mots « visible à l'oeil nu » afin de déterminer si le problème était visible avant l'embarquement des animaux. En ce qui concerne la formation, plusieurs intervenants de l'industrie de l'élevage exigent déjà pour quiconque manipule ou transporte les animaux d'être adéquatement formé. La Fédération canadienne de l'agriculture (FCA) anticipe une demande considérable en matière de formation suite à l'adoption des modifications du Règlement. La FCA recommande ainsi à l'ACIA d'accorder aux petites entreprises le temps nécessaire pour s'assurer que les personnes concernées reçoivent la formation appropriée.

L'industrie de l'élevage a rappelé au Comité qu'elle soutient les mesures axées sur les résultats qui sont fondées sur des données scientifiques. L'industrie reconnaît également la nécessité d'une amélioration constante des normes relatives à la santé et au bien-être des animaux, mais ces dispositions réglementaires doivent tenir compte non seulement des réalités du Canada, mais également des différences entre les espèces.

Le bien-être des animaux demeure une priorité importante pour l'industrie afin de renforcer la confiance du public et le Comité espère que vous prendrez en considération les préoccupations de l'industrie dans l'élaboration du nouveau cadre réglementaire en matière de transport des animaux.

Veuille agréer monsieur le ministre, mes salutations distinguées.



Patrice Finnigan, député
Président du Comité permanent de l'agriculture et de l'agroalimentaire